

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

## MULOLIPINET Date de Révision : 17.06.2019

### RUBRIQUE 1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Nom du produit : **MULOLIPINET**

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

**Utilisations identifiées :**

Adjuvant. Utilisation strictement professionnelle.

**Utilisations déconseillées :** Aucune à notre connaissance.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

M.CAZORLA, S.L.

C/ Aigueta, n° 4

17761 CABANES (Espagne)

Téléphone : +34 972 504443

Téléfax : +34 972 670734

Adresse e-mail : [info@mcazorla.com](mailto:info@mcazorla.com)

1.4 Numéro d'appel d'urgence :

Organisme / Société	Adresse	Téléphone
ORFILA		+33 1 45 42 59 59
Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Angers C.H.U	4, rue Larrey 49033 Angers Cedex 9	+33 2 41 48 21 21
Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Rennes CHRU, Hôpital Pontchaillou, Pavillon Clemenceau	2 rue Henri-le-Guilloux 35043 Rennes Cedex 09	+33 2 99 59 22 22
Centre de Toxicovigilance et de Toxicologie Clinique de Rouen Hôpital Charles Nicolle	1, rue de Germont 76031 Rouen Cedex	
Centre Antipoison et de Toxicovigilance de BORDEAUX CHU Pellegrin Tripode	Place Amelie Raba-Leon 33076 Bordeaux Cedex	+33 5 56 96 40 80
Centre de Toxicovigilance et de Toxicologie Clinique de Grenoble CHRU Hôpital Albert Michallon	BP 217 38043 Grenoble Cedex 09	
Centre Antipoison et de Toxicovigilance de LYON	162, avenue Lacassagne Bâtiment A, 4ème étage 69424 Lyon Cedex 03	+33 4 72 11 69 11
Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Marseille Hôpital Sainte Marguerite	270 boulevard de Sainte Marguerite 13274 Marseille Cedex 09	+33 4 91 75 25 25
Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Paris Hôpital Fernand Widal	200 rue du Faubourg Saint-Denis 75475 Paris Cedex 10	+33 1 40 05 48 48
Centre de Toxicovigilance et de Toxicologie Clinique de Reims Hôpital Maison Blanche	45, rue Cognac-Jay 51092 Reims Cedex	
Centre Antipoison et de Toxicovigilance de STRASBOURG Hôpitaux universitaires	1 Place de l'Hôpital BP 426 67091 Strasbourg Cedex	+33 3 88 37 37 37
Centre Antipoisons et de Toxicovigilance de Toulouse Hôpital Purpan, Pavillon Louis Lareng	Place du Docteur Baylac 31059 Toulouse Cedex	+33 5 61 77 74 47
Centre Antipoison et de Toxicovigilance de LILLE	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de LILLE	0 800 59 59 59
C.H.R.U	C.H.R.U	+33 3 83 22 50 50

### RUBRIQUE 2. Identification des dangers

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) 1272/2008



GHS07

Eye Irrit.2 H 319 : Provoque une sévère irritation des yeux.

#### 2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008. Le produit est classifié et étiqueté selon le Règlement CLP.

Pictogrammes de danger



GHS07

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

## MULOLIPINET Date de Révision : 17.06.2019

Mention d'avertissement : **Attention**

### Mention de danger :

H319 : Provoque une sévère irritation des yeux

### Conseils de prudence :

P270 : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

P280 : Porter des gants de protection /des vêtements de protection /un équipement de protection des yeux/du visage.

P305+P351+P338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P337+P313 : Si l'irritation oculaire persiste : Consulter un médecin.

P501 : Eliminer le contenu/réceptif via un collecteur ou un organisme agréé.

### Indications additionnels :

EUH208 : Contient Dipentene. Peut produire une réaction allergique.

EUH401 : Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

### Indications complémentaires :

Ne pas contaminer l'eau avec le produit ou son emballage.

## 2.3 Autres dangers

### Résultats des évaluations PBT et mPmB


PBT : Non applicable

mPmB : Non applicable

## RUBRIQUE 3. Composition/informations sur les composants

### 3.2 Caractérisation chimique : Mélanges

Description : Mélange composé majoritairement d'alcools terpéniques et minoritairement de terpinolène.

Composants dangereux		
Dérivés terpéniques	 Skin Irrit. 2, H315 ; Eye Irrit.2, H319	50-100 %

**Indications complémentaires :** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

## RUBRIQUE 4. Premiers secours

### 4.1 Description des premiers secours

**Remarques générales :** Ne pas laisser les sujets sans surveillance.

**Après contact avec la peau :** Laver immédiatement à l'eau - En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

**Après contact avec les yeux :** Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un spécialiste. Enlever les lentilles de contact.

**Après ingestion :** Si la personne est consciente, rincer la bouche. Ne jamais tenter de faire vomir. Demander immédiatement conseil à un médecin.

**4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés :** Pas d'autres informations importantes disponibles.

**4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires :** Pas d'autres informations importantes disponibles.

## RUBRIQUE 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

### 5.1 Moyens d'extinction

#### Moyens d'extinction :

- Mousse
- Poudre d'extinction
- Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)

**Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité :** Jet d'eau à grand débit.

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

## MULOLIPINET Date de Révision : 17.06.2019

Pas d'autres informations importantes disponibles

### 5.3 Conseils aux pompiers

Équipement spécial de sécurité : Porter un vêtement de protection totale.

## **RUBRIQUE 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

### 6.1 Précautions individuelle, équipement de protection et procédures d'urgence

Sol particulièrement glissant du fait de la présence de produits répandus ou renversés.

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure) .

#### **- Petite quantité :**

Absorber le liquide répandu avec un absorbant inerte. Recueillir et placer dans un récipient approprié correctement étiqueté. Fermer le récipient avant élimination.

#### **- Grande quantité :**

Stopper la fuite si cela peut être réalisé sans danger. Endiguer. Aspirer autant de liquide que possible à l'aide d'une pompe antidéflagrante ou d'une pompe manuelle. Absorber le liquide restant avec un absorbant inerte. Recueillir et placer dans un récipient approprié correctement étiqueté. Fermer le récipient avant élimination. N'utiliser que des équipements anti étincelle. Nettoyer soigneusement le lieu de l'accident.

Les produits qui conviennent sont :

Eau

Éliminer la matière collectée conformément à la réglementation.

### 6.4 Référence à d'autres sections :

À fin d'obtenir des informations sur les équipements de protection individuelle, consulter le chapitre

À fin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

## **RUBRIQUE 7. Manipulation et stockage**

Manipulation :

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

À fin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre  
Se reporter à l'étiquette et à la fiche technique.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

#### **Stockage :**

- Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage : Ne conserver que dans l'emballage d'origine.

- Indications concernant le stockage commun : Pas nécessaire.

#### **- Autres indications sur les conditions de stockage :**

- Température maximale de stockage : <35°C

- Température minimale de stockage : >0°C

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) :

Pas d'informations importantes disponibles.

## **RUBRIQUE 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

### ***Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques :***

- Prévoir des fontaines oculaires et une bonne ventilation dans les locaux où le produit est manipulé de façon constante et en grandes quantités.

### 8.1 Paramètres de contrôle

#### ***Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :***

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

### 8.2 Contrôles de l'exposition

Porter des EPI préconisées pour l'utilisation de la préparation phytopharmaceutiques avec laquelle la préparation adjuvante est associée.

### ***Équipement de protection individuel :***

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

## MULOLIPINET Date de Révision : 17.06.2019

### -Mesures générales de protection et d'hygiène :

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Éviter tout contact avec les yeux.

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Si le produit possède une autorisation nationale, lire l'étiquette et appliquer les recommandations nationales relatives aux EPI.

### Protection des mains :



Gants de protection

Produit non classé irritant/corrosif pour la peau, cependant pour plus de sécurité, port des gants conseillé lors du transvasement.

Les personnes sensibles aux composants doivent porter des gants (cf.EUH208)

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit.

### Matériau des gants :

Recommandé : caoutchouc nitrile (EN 374-3)

Le choix des gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

### Protection des yeux :



Lunettes de protection (EN166)

**Protection du corps :** Recommandé : Tenue de protection (catégorie III) et bottes de protection en caoutchouc (EN13832-3)

## RUBRIQUE 9. Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

#### Indications générales

#### Aspect :

- Forme :	Liquide limpide
- Couleur :	Jaune clair
- Odeur :	Pin
- Valeur du pH à 20°C :	6,6 (1%)

#### Changement d'État

- Point de fusion	Non déterminé
- Point d'ébullition	Non déterminé
- Point d'éclair	86°C
- Auto-inflammation	Le produit ne s'enflamme pas spontanément
- Danger d'explosion	Le produit n'est pas explosif
- Densité à 20°C	0,95 g/cm <sup>3</sup>
- Solubilité dans / Miscibilité avec l'eau :	Emulsionnable

**9.2 Autres informations :** Pas d'autres informations importantes disponibles.

## RUBRIQUE 10. Stabilité et réactivité

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

## MULOLIPINET Date de Révision : 17.06.2019

**10.1 Réactivité** : Pas d'autres informations importantes disponibles.

### 10.2 Stabilité chimique

- **Décomposition thermique / conditions à éviter** : Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

**10.3 Possibilité de réactions dangereuses** : Aucune réaction dangereuse connue.

**10.4 Conditions à éviter** : Pas d'autres informations importantes disponibles.

**10.5 Matières incompatibles** : Pas d'autres informations importantes disponibles.

**10.6 Produits de décomposition dangereux** : Aucun, dans les conditions normales de stockage et d'utilisation.

## RUBRIQUE 11. Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Effet primaire d'irritation :

**Corrosion cutanées/irritation cutanée** : pas d'effet d'irritation (OECD 404)

#### Lésions oculaires graves/irritation oculaire :

Sévère irritation des yeux confirmée par test OECD n°405 – B.5

Provoque une sévère irritation des yeux.

**Sensibilisation respiratoire ou cutanée** : Pas d'effet sensibilisant.

#### Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)

##### Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

##### Cangérogénicité :

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

##### Toxicité pour la reproduction :

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

##### Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique :

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

##### Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée :

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

##### Danger par aspiration :

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## RUBRIQUE 12. Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

- Toxicité aquatique : BCF < 500

### 12.2 Persistance et dégradabilité

- Le produit est facilement biodégradable (OCDE 301 D)

### 12.3 Potentiel de bio accumulation

- Solubilité avec l'eau : Émulsionnable

### 12.4 Mobilité dans le sol

Pas d'autres informations importantes disponibles.

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

- PBT : Non applicable

- vPvB : données non disponibles à ce jour

### 12.6 Autres effets néfastes :

- Pas d'autres informations importantes disponibles

## RUBRIQUE 13. Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

#### - Élimination du produit / de l'emballage :

Recycler ou éliminer l'emballage de préférence par un collecteur ou un organisme agréé.

#### - Code Déchet

07 04 : déchets provenant de la FFDU de produits phytosanitaires organiques.

15 01 10\* : Emballages contenant des résidus des substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus,

#### - Emballages non nettoyés :

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

## MULOLIPINET

Date de Révision : 17.06.2019

### **- Recommandation :**

Bien vider et bien rincer ; rendre inutilisable.  
Evacuation conformément aux prescriptions légales.

**- Produit de nettoyage recommandé :** Eau

## **RUBRIQUE 14. Informations relatives au transport**

### **14.1 N° ONU**

- ADN, ADR, IMDG, IATA Néant

### **14.2 Nom d'expédition des Nations Unies**

- ADN, ADR, IMDG, IATA Néant

### **14.3 Classe(s) de danger pour le transport**

- ADR, ADN, IMDG, IATA

Classe : Néant

Classe ADN/R Néant

### **14.4 Groupe d'emballage :**

ADR, IMDG, IATA Néant

### **14.5 Dangers pour l'environnement**

Polluant Marin Non Applicable

### **14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

- Non applicable

### **14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II De la Convention Marpol 73/78 et au recueil IBC**

- Non applicable

« Règlement type » de l'ONU : Néant

## **RUBRIQUE 15. Informations réglementaires**

### **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Références législatives :

Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 :

Substances en annexes XIV (autorisation) et XVII (restriction) : aucune substance n'est reprise dans ces annexes.

Règlement (CE) n°1107/2009 du 21 Octobre 2009 concernant la mise sur le marché des produits phytopharmaceutiques  
Applicable.

SP1 : Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface.

Eviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.

SP3 : Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 m par rapport aux points d'eau ou supérieure si les conditions d'emploi de la préparation associée nécessitent une zone non traitée plus large.

### **15.2 Évaluation de la sécurité chimique**

- Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

## **RUBRIQUE 16. Autres informations**

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel. 15292-A1.

### **Phrases R et/ou H pertinentes :**

H315 Provoque une irritation cutanée

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

## **Acronymes et abréviations :**

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

## MULOLIPINET

Date de Révision : 17.06.2019

**ADR:** Accord Européen sur le transport des marchandises dangereuses par route.

**IMDG:** International Maritime Code for Dangerous Goods

**IATA:** International Air Transport Association

**GHS:** Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals.

**EINECS:** European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

**ELINCS:** European List of Notified Chemical Substances.

**CAS:** Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

**DNEL:** Derived No-Effect Level (REACH)

**PNEC:** Predicted No-Effect Concentration (REACH)

*Mise à jour selon le Règlement (UE) 2015/830*

*Version CLP 1.6*